Extrait d'un volume de notre collection TÀP
http://www.editions-beauchesne.com/index.php?cPath=180

8

Débats et combats autour de la Bible dans l'orthodoxie réformée

La formation des orthodoxies confessionnelles, après les mises au point doctrinales du concile de Trente, a nécessairement marqué le statut de la Bible en Occident. Jadis intégrée dans la célébration liturgique, nourriture pour la piété des doctes, réservoir d'images pour les poètes et les artistes, elle devient l'objet d'une contestation âpre, interminable, entre les défenseurs de la vieille Eglise et les héritiers de la Réforme. Les divisions qui se produisent entre ceux-ci peuvent à leur tour s'analyser comme des débats d'exégètes. Nous n'y ferons ici que des allusions, l'exégèse des sociniens et des arminiens étant examinée dans ce volume par d'autres auteurs, et nous concentrerons notre réflexion sur l'exégèse réformée la plus officielle, celle qui a cours dans l'enseignement aussi bien que dans la prédication[1]. Elle apparaît essentiellement comme une œuvre de combat : contre les divers dissidents, enthousiastes, anabaptistes, arminiens, sociniens, mais surtout contre les « papistes », les *pontificii*. A ce titre, l'exégète protestant s'estime le précieux allié des capitaines qui défendent leur foi les armes à la main[2]. L'histoire de la Bible en Occident devient sous sa plume une épopée, au cours de laquelle s'affrontent les « témoins de la vérité » et les hordes de Satan (les moines, les jésuites). Les exégètes catholiques ne traitent pas mieux les *novatores*, les *haeretici*, fils du

1. Nous employons le terme d' « exégèse » par commodité. Bien qu'il ne soit pas ignoré de nos auteurs, ils usent presque toujours du terme d'*interpretatio* qui, dans leurs textes, signifie aussi « traduction ».

2. Ainsi, dans l'épître dédicatoire de l'*Isagogê* de Rivet (signalée plus loin) au prince d'Orange.

diable, qui mutilent le canon des Ecritures et inventent des interprétations inouïes des textes les plus clairs (comme « Ceci est mon corps »). Mais nous n'avons pas non plus à nous occuper d'eux ici. Nous rappellerons comment s'est constituée, après le concile de Trente, la doctrine réformée de l'Ecriture et comment elle entend réguler l'interprétation des textes (§ 1). Puis nous examinerons les déplacements qu'elle subit au XVIIe siècle, du fait d'une double pratique : celle de la philologie, celle du droit (§ 2). Enfin, nous montrerons l'importance du « premier XVIIe siècle » (1620-1670 environ) pour comprendre la crise des Pré-Lumières : cette troisième partie du texte appelle des prolongements qu'on trouvera au volume 7 de la présente collection[3]. Cette étude est principalement centrée sur l'exégèse biblique des réformés français, mais elle essaiera de situer ceux-ci dans l'espace européen[4].

La doctrine réformée de l'Ecriture

Humanisme et Réforme

Les historiens de la théologie protestante l'ont tous noté, non parfois sans quelque gêne : la doctrine de l'Ecriture qui se forme après le concile de Trente et contre lui, dans le camp réformé, n'est plus tout à fait celle de Calvin. La Réforme humaniste semblait avoir noué une heureuse alliance entre une aspiration religieuse et une exigence culturelle : n'était-il pas question de boire à la source pure de la Parole, celle qui coule des textes originaux ? Les noms de Reuchlin et d'Erasme symbolisaient ce mouvement de retour à l'origine.

Chez Calvin, la fermeté du docteur se conjugue encore bien avec les souplesses du lettré. L'Ecriture étant posée comme révélée, c'est l'essence de cette Révélation qui importe. La foi se donne comme une ferme adhésion à la parole de Révélation sous la motion de l'Esprit-Saint. Sûre d'elle-même, forte de la certitude du salut contenue dans les promesses évangéliques, elle ne peut être ébranlée par aucune force mondaine. Cette robuste assurance fournit à Calvin le recul nécessaire par rapport aux problèmes textuels. Ils lui échappent d'autant moins qu'il est fortement opposé à l'exégèse allégorique. C'est dans sa lettre que le texte doit être scruté et il convient de ne pas le surcharger de déterminations théologiques n'entrant pas dans les intentions du rédacteur. Ainsi la lecture du

3. « La Bible chez les Réformés », in *Le siècle des Lumières et la Bible*, « BTT », 7, Paris, Beauchesne, 1986, pp. 459-480.

4. Rappelons que le terme de « réformés » désigne les protestants se réclamant de la Réforme de Calvin.